Mairie de Combiers Le bourg 16320 – Combiers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents: 9 Votants: 9+1

L'an deux mille onze, le jeudi vingt-neuf septembre, le conseil municipal de la commune de Combiers Charente, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Raymond Borderon, Maire.

Date de convocation : jeudi 22 septembre 2011

<u>Présents</u>: Raymond Borderon – Jeanine Groussin-Desnouailles, Francis Allary - Yvette Berger-Gilbert Joseph -Katherine Douglas- Roland Bonhomme- Brigitte Tralboux- Bernard Bourreau.

Absents excusés : Alain Joseph a donné pouvoir à Jeanine Groussin.

Absent: Alain Ferret

Madame Jeanine Groussin-Desnouailles a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Vœu demandant au gouvernement de renoncer à l'amputation de 10% de la cotisation versée au Centre national de la fonction publique territoriale pour la formation des agents territoriaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents plus un pouvoir :

 demande que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre national de la fonction publique territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre. Pour extrait de conforme,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Et publication ou notification le

Le maire,

1

Raymond Bor

THE

1 9 OCT. 2011

BUREAU DU COURRIER

PREFECTURE

Mairie de Combiers Le bourg 16320 – Combiers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 9 Votants : 9+1

L'an deux mille onze, le jeudi vingt-neuf septembre, le conseil municipal de la commune de Combiers Charente, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Raymond Borderon, Maire.

Date de convocation : jeudi 22 septembre 2011

<u>Présents</u>: Raymond Borderon – Jeanine Groussin-Desnouailles, Francis Allary - Yvette Berger-Gilbert Joseph -Katherine Douglas- Roland Bonhomme- Brigitte Tralboux- Bernard Bourreau.

Absents excusés: Alain Joseph a donné pouvoir à Jeanine Groussin.

Absent: Alain Ferret

Madame Jeanine Groussin-Desnouailles a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Concours du receveur municipal : attribution d'indemnité

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents plus un pouvoir,

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat.

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

décide:

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Jean-François VIAUX, receveur municipal de Villebois-Lavalette
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30.49 €
- d'imputer ces dépenses à l'article 6225 du budget général 2011

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait de conforme,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le Et publication ou potification le PREFECTURE

DE LA CHARENTE

19 0CT. 2011

BUREAU DU COURRIER

Raymond Borderon Charente

Mairie de Combiers Le boura 16320 - Combiers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents: 9 Votants: 9+1

L'an deux mille onze, le jeudi vingt-neuf septembre, le conseil municipal de la commune de Combiers Charente, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Raymond Borderon, Maire.

Date de convocation : jeudi 22 septembre 2011

Présents: Raymond Borderon - Jeanine Groussin-Desnouailles, Francis Allary - Yvette Berger-Gilbert Joseph -Katherine Douglas- Roland Bonhomme- Brigitte Tralboux- Bernard Bourreau.

Absents excusés : Alain Joseph a donné pouvoir à Jeanine Groussin.

Absent: Alain Ferret

Madame Jeanine Groussin-Desnouailles a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Restauration des statues de l'Eglise Saint-Fiacre

Monsieur le maire présente un devis de restauration des statues de l'église Saint-Fiacre, établi par Angélika Maspeyre.

- statue Saint-Fiacre : 45 € - chemin de croix : 224 € - statue Vierge : 45 €

2 statuettes Saint-Christophe et Jeanne d'Arc : 128 €

 statue Vierge blanc et 2 figurines : 80 € reconstruction d'une statuette : 210 €

Monsieur le maire propose, dans un premier temps, de restaurer la statue Saint-Fiacre, le Chemin de croix et la statue vierge , soit pour une somme de 314 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents plus un pouvoir, le conseil municipal :

- décide de confier la restauration de la statue Saint-Fiacre, du Chemin de croix et de la statue vierge à Madame Angélika Maspeyre, pour un montant de 314 €.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre. Pour extrait de conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Et publi ation ou notification le

> PREFECTURE DE LA CHARENTE

BUREAU DU COURRIER

1 9 OCT. 2011

Le maire,

Raymond Borderor

de Co

Mairie de Combiers Le bourg 16320 – Combiers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents: 9 Votants: 9+1

L'an deux mille onze, le jeudi vingt-neuf septembre, le conseil municipal de la commune de Combiers Charente, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Raymond Borderon, Maire.

Date de convocation : jeudi 22 septembre 2011

<u>Présents</u>: Raymond Borderon – Jeanine Groussin-Desnouailles, Francis Allary - Yvette Berger-Gilbert Joseph -Katherine Douglas- Roland Bonhomme- Brigitte Tralboux- Bernard Bourreau.

Absents excusés : Alain Joseph a donné pouvoir à Jeanine Groussin.

Absent: Alain Ferret

Madame Jeanine Groussin-Desnouailles a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Modification de limites séparatives de la commune avec la commune d'Edon

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal, la demande de monsieur Joël Pouilloux, qui sollicite, auprès des communes d'Edon et de Combiers, que sa propriété accessible par la seule commune d'Edon, soit entièrement située sur cette commune.

Monsieur le maire d'Edon a été consulté, et est favorable à cette demande.

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal, d'accéder à cette requête et de soumettre le projet de modification de limites séparatives, selon plans joints, à Monsieur le Préfet de la Charente, pour enquête et modification administrative.

La proposition, en ces termes, sera soumis au conseil municipal d'Edon.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents plus un pouvoir :

- accepte de soumettre le projet de modification de limite séparative avec la commune d'Edon,
- autorise monsieur le maire à signer tous documents utiles à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait de conforme,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le Et publication ou petification le

Le maire,

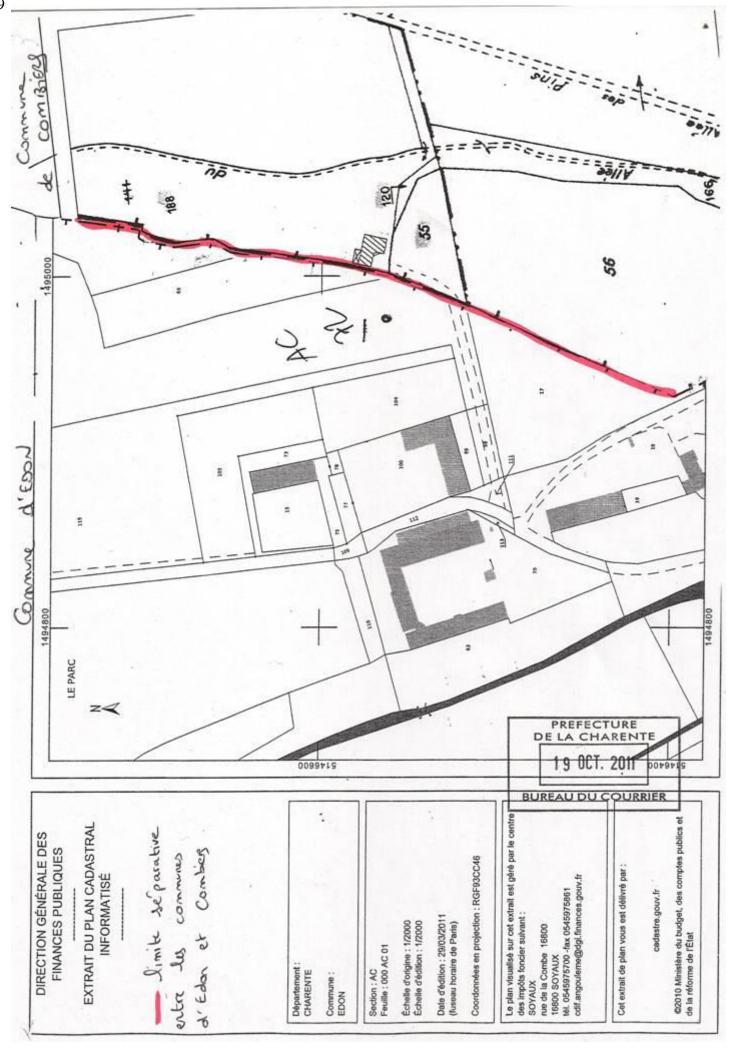
PREFECTURE

DE LA CHARENTE

19 OCT. 2011

BUREAU DU COURRIER

Raymond Borderon



Mairie de Combiers Le bourg 16320 - Combiers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents: 9 Votants: 9+1

L'an deux mille onze, le jeudi vingt-neuf septembre, le conseil municipal de la commune de Combiers Charente, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Raymond Borderon, Maire.

Date de convocation : jeudi 22 septembre 2011

Présents: Raymond Borderon - Jeanine Groussin-Desnouailles, Francis Allary - Yvette Berger-Gilbert Joseph -Katherine Douglas- Roland Bonhomme- Brigitte Tralboux- Bernard Bourreau. Absents excusés : Alain Joseph a donné pouvoir à Jeanine Groussin. Absent: Alain Ferret

Madame Jeanine Groussin-Desnouailles a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Projet de schéma départemental de coopération intercommunale Dissolution du Syndicat Mixte à Vocation Multiple d'Horte et Lavalette

Monsieur le maire indique qu'en application de l'article L.5210-1-1 du C.G.C.T crée par la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, le Préfet doit établir un projet de schéma de coopération intercommunale répondant à un triple objectif :

- la suppression des enclaves et discontinuités territoriales par l'adhésion des communes isolées à des EPCI à fiscalité propre.
- une couverture intégrale du territoire par des EPCI à fiscalité propre d'au moins 5000 habitants,
- la réduction du nombre de syndicats de communes et de syndicats mixtes.

Monsieur le Préfet de la Charente a présenté son projet de SDCI le 26 avril 2011. Ce projet est désormais soumis aux communes, syndicats et EPCI concernés qui doivent se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents plus un pouvoir :

donne un avis favorable sur le projet de dissolution du SMVOM d'Horte et Lavalette.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre. Pour extrait de conforme,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Et publication ou notification le

PREFECTURE DE LA CHARENTE

1 9 OCT. 2011

BUREAU DU COURRIER

Le maire,

Raymond Borderon Charen